l'obtention de diplôme de bachelier, découragea les familles (1). La rentrée d'octobre 1841 ne ramena que 210 élèves; au 25 avril 1842 il n'en restait plus que 184. Un mois après être rentrés, 13 rhétoriciens étaient sortis par suite d'un arrêt du conseil royal relatif à leur classe; les autres étudiants furent renvoyés ou retirés par leurs parents. Du moins en perdant des élèves par une dure nécessité, Mongazon avait la consolation de penser qu'ailleurs ils lui faisaient honneur. Tous les ans, la distribution des prix du lycée fournissait la preuve que les cours du petit séminaire étaient au pair pour le moins avec les siens. En 1841, Edmond de Contades (2), qui n'avait eu que la septième place en force relative parmi les rhétoriciens, obtint au collège royal le premier prix de dissertation latine. L'année précédente, Aristide Thouet (2) remporta des succès bien autrement remarquables : sorti quatrième de la seconde, il eut trois premiers prix et plusieurs accessits en rhétorique dans le même collège.

En avril 1842, Mgr Angebault, vicaire général de Nantes, fut nommé évêque d'Angers en remplacement de Mgr Paysant décédé subitement le 6 septembre 1841. Le nouveau prélat était un ancien élève de M. Mongazon et une connaissance de M. Bernier. Le supérieur lui envoya de suite un mémoire sur la situation critique de la maison (3). Il lui demandait de bien vouloir faire procéder sans retard à l'enquête qu'il avait vainement sollicitée du défunt évêque. Il expliquait les causes du déficit : grandes dépenses nécessaires, puis diminution des élèves causée et par les exigences de l'Université et par l'imposition d'une forte discipline. Qu'ils fussent nombreux ou non, la bonne tenue de la maison était recommandée par sa situation à la porte de la ville, le voisinage du collège royal, les sorties fréquentes des enfants et les visites des parents souvent ramenés à Angers par leurs affaires.

M. Bernier se permettait quelques jugements sévères. Plus les conjonctures, disait-il, devenaient difficiles pour le petit séminaire, plus on devait, ce semble, lui assurer tous les avantages qui dépendaient de l'administration diocésaine, et s'opposer à tout ce qui pouvait nuire à sa prospérité. Il aurait donc été naturel d'y placer le plus d'élèves ecclésiastiques possible, et de n'encourager aucune création qui pût lui faire concurrence. Au contraire on avait établi à Cholet un collège dirigé par des prêtres, et dans lequel un certain nombre d'élèves, même des classes élevées, étaient admis à recevoir des secours diocésains. Pareillement, confiée à M. Lambert, l'ancien économe de M. Mongazon, la Psalette n'avait été dans sa main qu'un moyen de former un noyau de

<sup>(1)</sup> En 1841, la session fixée au lundi 2 août fut annoncée en ces termes :

"Les jeunes gens qui ont l'intention de se présenter aux examens de cette session, devront adresser au secrétariat de l'Académie, avant le 19 juillet courant, les diverses pièces exigées pour leur admission. Ceux dont l'inscription aura été reconnue régulière, seront prévenus en temps utile du jour fixé pour l'examen de chacun d'eux. Les candidats qui ne seraient pas connus personnellement d'aucun des examinateurs devront faire constater leur identité au moment de passer l'examen. » Signé : le Recteur de l'Académie, Henry et le secrétaire, P.-G. Mezière.

(2) Du cours VIII.

<sup>(3)</sup> Ce mémoire fut envoyé le 25 avril.